## COMPTE RENDU de la Séance du 30 JANVIER 2017

## Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Emmanuel PAYEUR, au lieu habituel de ses séances le lundi 30 janvier deux mille dix-sept à vingt heures trente.

Madame Marie-Laure GINOUX ayant donné sa démission pour son mandat de Conseiller municipal avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2015; le Conseil municipal ne sera désormais constitué que de 14 Conseillers municipaux au lieu de 15.

La convocation a été adressée le 23 janvier 2017 avec l'ordre du jour suivant :

- -Validation du choix de l'entreprise retenue pour la mission SPS pour les travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux dans diverses rues du haut du village
- SMGT : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un assistant de prévention
- Renouvellement de l'adhésion au service informatique de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle
- Demande d'ester en justice au fond, en première instance et si besoin à hauteur d'appel et en cassation suite au rapport de l'expert à l'encontre de la société AGORESPACE
- MOVIA : validation de l'adhésion de la commune de DOMGERMAIN
- Adhésion 2017 à l'association FLORE 54
- Subvention accordée à l'association MJC « Les Naux » pour la réalisation des galettes par le Club Cuisine lors des vœux du Maire
- Subvention 2017 accordée à l'association « Une Oasis, Une Ecole »
- Subvention 2017 accordée à l'association Radio déclic

<u>Etaient présents Messieurs et Mesdames</u>: ATTENOT Jean-Jacques, BOMBARDIERI Jean, CUIENGNET Jean-Noël, GALLAND Mireille, GUIDAT Jean-Michel, JEANDEL Fanny, KOCH Marie-Laure, LEDROIT Serge, LESAGE Denis, MOREL Nadine, MOULIN Daniel, PAYEUR Emmanuel et SOMMARUGA Alain.

Absente excusée: Mme Amélie MOUCHETTE-CISSE.

M. Jean-Jacques ATTENOT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- demande de subvention de l'association des Donneurs de Sang de la Boucle de la Moselle
- Nomination de délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

# - Validation du choix de l'entreprise retenue pour la mission S.P.S. pour les travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux dans diverses rues du haut du village

Le Maire informe le Conseil municipal de la consultation de deux entreprises : ACE BTP et BUREAU VERITAS, pour la mission S.P.S. pour les travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux dans diverses rues du haut du village. Après avoir étudié les deux candidatures et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'accepter la candidature de l'entreprise **ACE BTP** pour la mission S.P.S. sise ZI Rue Lavoisier 52800 NOGENT, pour un montant de **988.25** € **H.T.** soit **1 185.90** € **T.T.**C. pour les travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux dans diverses rues du haut du village
- autorise le Maire à signer tous documents utiles au dossier.

# - SMGT : renouvellement de la convention de la mise à disposition d'un assistant de prévention

Le Maire présente au Conseil municipal la demande du Syndicat Mixte du Grand Toulois (SMGT) concernant le renouvellement de la mise à disposition d'un assistant de prévention pour la mise à jour du Programme Annuel de Prévention. Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter de renouveler le contrat de mise à disposition d'un assistant de prévention auprès de la commune pour une quotité de travail de 10 heures/an ; pour un montant de 26,00 €/heure et pour une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

# - Renouvellement de l'adhésion au service informatique de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle concernant le renouvellement de l'adhésion au service informatique pour la mise à disposition et maintenance des logiciels COSOLUCE (Comptabilité, budget, compte administratif, paie, gestion des listes électorales...). Après délibération, le Conseil municipal décide à l unanimité :

- d'accepter de renouveler l'adhésion au service informatique de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle pour une cotisation 2017 d'un montant de 2 610,00 € T.T.C. et pour une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

# <u>– Demande d'ester en justice au fond, en première instance et si besoin à hauteur d'appel et en cassation suite au rapport de l'expert à l'encontre de la société AGORESPACE</u>

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°2015/84 du 14/12/2015 relative au litige existant entre la société AGORESPACE et la commune concernant la détérioration de la piste d'athlétisme du Citystade depuis sa construction en 2010 et réparation en 2011.

Suite au dépôt du rapport définitif de l'expert Maître MICHEL du 04/01/2017 qui confirme l'entière responsabilité d'AGORESPACE, après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- charge le Maire à ester en justice au fond, en première instance et si besoin à hauteur d'appel et en cassation en confiant le dossier à Maître Aubin LEBON (NANCY)
- autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

#### - MOVIA : validation de l'adhésion de la commune de DOMGERMAIN

## Vu l'Approbation de l'adhésion de Domgermain

Par arrêtés du 19 septembre 2005, et du 3 avril 2009, les communes de Chaudeney-Sur-Moselle, Écrouves, Toul et Dommartin-les-Toul se sont rassemblées au sein du Syndicat des Transports de l'Agglomération Touloise (STAT) en vue de gérer la compétence « transports urbains de voyageurs » sur le territoire des quatre communes incluses dans le périmètre de transports urbains.

Par délibération du 24 novembre 2016, la commune de Domgermain a sollicité son adhésion au STAT, acceptée par délibération du STAT en date du 14 décembre 2016.

En application de l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après avis favorable des commissions compétentes, le Conseil Municipal, est invité à approuver l'adhésion de la commune de Domgermain au Syndicat des Transports de l'Agglomération Touloise.

#### B/ Modification des statuts du STAT

L'article V des statuts du STAT dispose que les communes membres sont représentées ainsi au sein du Comité Syndical :

- 2 délégués pour la commune de Chaudeney sur Moselle
- 3 délégués pour la commune de Dommartin-les-Toul
- 4 délégués pour la commune d'Ecrouves
- 6 délégués pour la commune de Toul

Compte tenu de l'adhésion de DOMGERMAIN, il est proposé de modifier le nombre de délégués de la manière suivante :

- 2 délégués pour la commune de Chaudeney sur Moselle
- 3 délégués pour la commune de Dommartin-les-Toul
- 4 délégués pour la commune d'Ecrouves
- 6 délégués pour la commune de Toul
- 2 délégués pour la commune de Domgermain

### **TOTAL: 17 délégués titulaires**

Le nombre de délégués suppléants à désigner est identique au nombre de délégués titulaires.

Les autres articles demeurent inchangés.

En application des dispositions de l'article L. 5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. La décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Le Conseil Municipal, est invité à approuver :

- l'adhésion de la commune de Domgermain,
- la modification aux statuts du STAT telles que proposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la commune de DOMGERMAIN au sein du Syndicat des Transports de l'Agglomération Touloise (STAT).

## - Adhésion 2017 à l'association FLORE 54

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il souhaite adhérer à l'association FLORE 54 car la commune l'a sollicitée pour la gestion du problème de la renouée asiatique. Des conseils techniques ont été donnés par M. Paul MONTAGNE et le matériel (bâches) a été fourni gratuitement à la commune.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'association FLORE 54 (sise 65 rue Léonard BOURCIER à NANCY) pour un coût de 30 €/an,
- autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

# - Subvention accordée à l'association MJC « Les Naux » pour la réalisation des galettes par le Club Cuisine lors des vœux du Maire

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de verser une subvention :

- de **118.54** € à la M.J.C. « Les Naux » pour la réalisation de galettes par le Club cuisine pour les vœux du maire du 14/01/2017.

## - Subvention 2017 accordée à l'association « Une Oasis, Une Ecole »

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention l'association « Une Oasis, Une Ecole » pour 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention :

- de 300 € à l'association « Une Oasis, Une Ecole » pour le projet d'aide à la construction d'une école et la réalisation d'un jardin maraîcher à Akmourette (El Ain Sevra) et pour continuer l'aide alimentaire à Laguéïla.

#### - Subvention 2017 accordée à l'association Radio déclic

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de l'Association pour la Communication dans le Toulois « **Radio Déclic** » pour 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention :

- de 300 € à l'Association pour la Communication dans le Toulois « Radio Déclic »,

## - Subvention accordée à l'association des Donneurs de Sang des Boucles de la Moselle

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention l'association des Donneurs de Sang des Boucles de la Moselle pour 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, avec une abstention, de verser une subvention :

- de 100 € à l'Association des Donneurs de Sang de la Boucle de la Moselle domiciliée sur la commune

## -Nomination de délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le Maire informe le Conseil municipal qu'après la fusion des deux Communautés de Communes, il faut renommer les délégués communaux à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ; commission chargée d'étudier la redistribution des attributions de compensation aux communes en fonction des charges progressivement transférées à l'intercommunalité.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

- M. Emmanuel PAYEUR : délégué titulaire
- M. Jean BOMBARDIERI : délégué suppléant

pour représenter la commune lors des commissions de la CLECT.

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 31/01/2017 et transmis au contrôle de légalité le 31/01/2017.

Le Maire, E. PAYEUR